



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Semaine des Cordées de la réussite 2024 :

Agir au service
de l'ambition des
élèves et de l'égalité
des chances

cordeesdelareussite.fr

esr.gouv.fr

eduscol.education.fr

esr.gouv.fr/bo

1

**Les Cordées de la réussite,
une action collective
au service de l'ambition
des élèves et de l'égalité
des chances**

Les objectifs des Cordées de la réussite

- Lutter contre l'autocensure des élèves et susciter leur ambition scolaire.
- Ouvrir leurs horizons, notamment par la découverte de la diversité des formations de l'enseignement supérieur.
- Proposer aux élèves un accompagnement à partir de la 4^e pour les aider à construire leur parcours de réussite vers l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études dans le supérieur.

Les publics prioritaires des Cordées de la réussite

- Les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- Les collégiens et lycéens scolarisés en zone rurale et isolée.
- Les lycéens professionnels et technologiques.

Les modalités d'accompagnement

Les Cordées de la réussite sont fondées sur la mobilisation des acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur au service de l'ambition des élèves et de l'égalité des chances.

Le partenariat est constitué entre une «tête de cordée», qui est un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles ou une section de techniciens supérieurs, et des établissements du second degré : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle.

Les actions mises en place au service des élèves

Elles sont élaborées localement et adaptées selon le contexte de l'établissement et l'âge des élèves. Les actions sont conduites avec une attention aux stéréotypes de genre, en particulier pour l'orientation des filles vers les disciplines scientifiques ou, inversement, pour l'orientation des garçons vers les métiers jugés traditionnellement féminins.

Il s'agit :

- D'actions individuelles auprès des élèves, sous forme de tutorat par un étudiant, ou de mentorat par un professionnel pour incarner la rencontre.
- D'ateliers collectifs : activités scientifiques, sensibilisation au développement durable, activités sportives...
- D'actions d'ouverture culturelle : visites de musées, partenariats avec des établissements culturels.
- D'actions d'ouverture au monde professionnel : découverte des métiers, visites d'entreprises et de services publics.

Les acteurs des Cordées de la réussite

- Un dispositif interministériel : tous les ministères qui interviennent dans le champ de l'éducation sont impliqués. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pilotent et financent le dispositif.
- Les académies et les préfetures animent et coordonnent le dispositif dans les territoires, et organisent des appels à projets annuels régionaux.
- Les établissements scolaires et d'enseignement supérieur nouent leur partenariat autour :
 - D'un engagement et d'une politique pour l'égalité des chances.
 - D'un dialogue et d'une co-construction d'un programme d'actions.
 - De la participation des étudiants tuteurs qui accompagnent les élèves dans une logique de pair à pair et acquièrent eux-mêmes de nouvelles compétences.

Les établissements peuvent associer des partenaires : collectivités territoriales, associations, entreprises...

Une charte pour formaliser les engagements de chaque acteur des Cordées de la réussite

[La Charte des Cordées de la réussite](#) engage l'ensemble des acteurs qui participent au dispositif au plan national ou local : établissements scolaires et d'enseignement supérieur, enseignants, administrations, partenaires...

Les engagements visent en particulier à garantir que les actions déployées sont portées conjointement par les équipes pédagogiques des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur et qu'elles s'inscrivent dans le projet de chacun des établissements. Les collégiens et lycéens doivent pouvoir bénéficier d'actions diversifiées et sur mesure. Les établissements d'enseignement supérieur s'engagent à valoriser les étudiants qui se mobilisent. Les partenaires de l'éducation inscrivent leurs interventions en cohérence avec les projets propres à chaque Cordée et les administrations centrales et déconcentrées apportent un soutien aux acteurs et garantissent l'articulation du dispositif avec les autres politiques publiques.

2

**Les chiffres clés des
Cordées de la réussite**

Une croissance continue depuis 2020

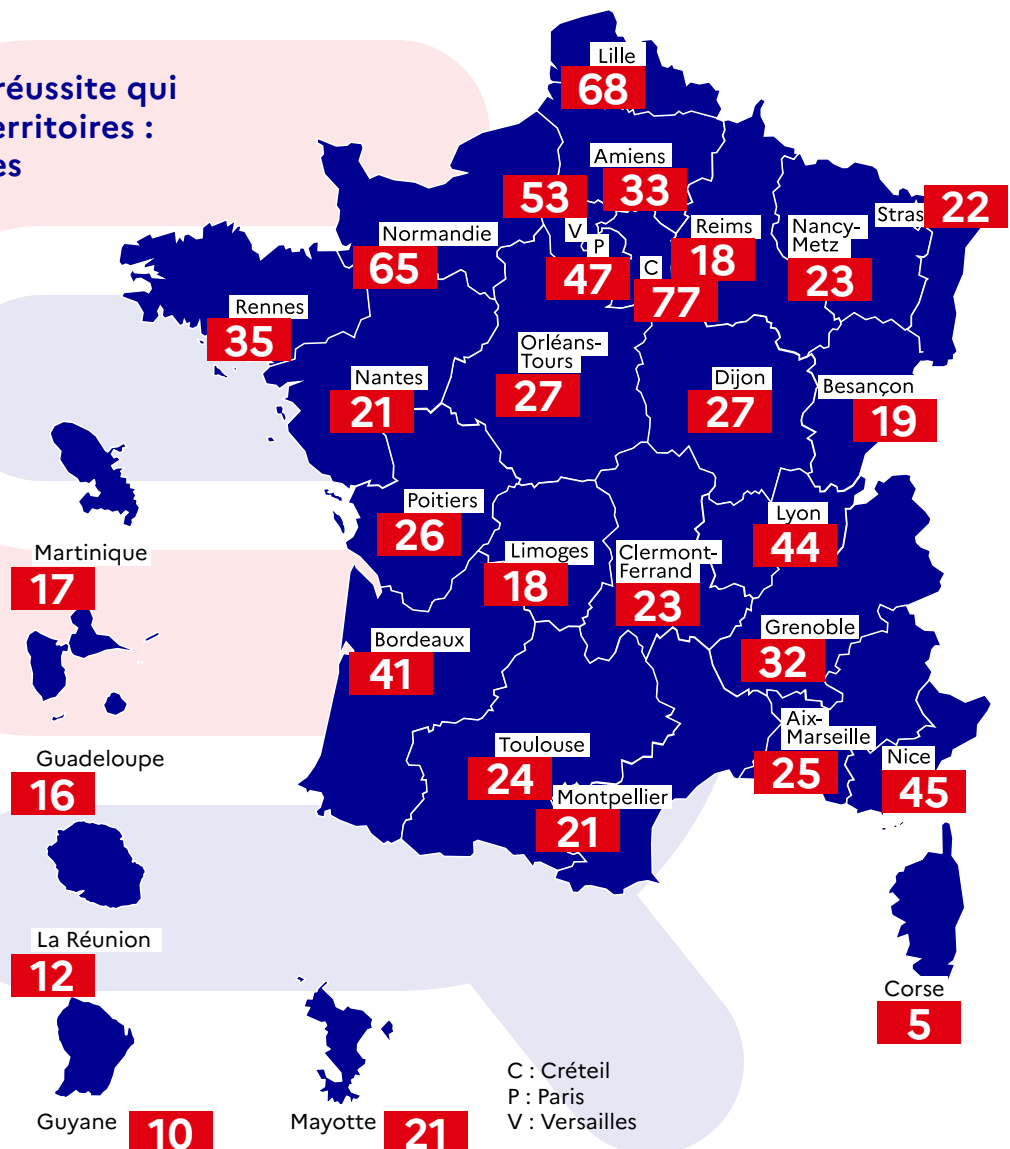
- Un nombre d'élèves bénéficiaires qui a doublé par rapport à 2019 : 180 000 élèves l'année dernière contre 80 000 en 2019.
 - Parmi ces élèves en 2023 :
 - près de 38 000 élèves de zone rurale et/ou isolée.
 - plus de 15 000 lycéens professionnels.
- Plus de 900 Cordées qui nouent un partenariat entre plus de 3 500 établissements scolaires (soit près de 30 % de l'ensemble des établissements publics et privés) et près de 800 têtes de cordée.
 - Plus de 40 % des collèges publics et plus de 50 % des lycées publics sont encordés.
 - 75 % des collèges en éducation prioritaire bénéficient d'une Cordée.
- Plus de 22 000 étudiants tuteurs se sont engagés pour accompagner des collégiens et lycéens dans une Cordée.

Une valorisation des parcours qui intéresse l'enseignement supérieur

- En 2023, les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier Parcoursup disposaient d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale.
- En 2024, près de 40 % des formations sous statut étudiant prendront en compte la participation à une Cordée de la réussite dans leur analyse des candidatures sur Parcoursup.

Des Cordées de la réussite qui irriguent tous les territoires : la carte des Cordées de la réussite en 2022-2023

Total : **915**



Vous trouverez plus d'informations sur la composition des Cordées de la réussite ici : www.cordeesdelareussite.fr

3.

Les Cordées de la réussite : permettre à chaque élève d'explorer ses potentialités

Un accompagnement continu pour donner à chaque élève bénéficiaire les moyens de construire pas à pas son propre parcours de réussite

- Un continuum d'accompagnement de la 4^e à la terminale et à l'accès à l'enseignement supérieur, avec une attention particulière lors du passage du collège au lycée.
- Un référent Cordées au sein de chaque établissement scolaire.
- Une logique de réseau entre les établissements scolaires du second degré impliqués dans le dispositif Cordées de la réussite au sein d'une même zone géographique pour renforcer la continuité et la cohérence des parcours scolaires des élèves.

La valorisation de la participation à une Cordée de la réussite pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur : les résultats positifs observés en 2022 sont confirmés en 2023

- Les lycéens de terminale candidats sur Parcoursup sont identifiés lorsqu'ils ont participé à une Cordée de la réussite. Ils étaient près de 32 500 en 2023, soit une progression de 48,3 % par rapport à la session 2022. 34 % d'entre eux étaient boursiers. Ils peuvent décider que cette caractéristique figure dans leur dossier.
- Les formations présentes sur Parcoursup peuvent retenir cette participation parmi les critères d'analyse et de classement des dossiers.

Les résultats mesurés lors de la session 2023

Parmi les lycéens qui ont participé à une Cordée de la réussite durant leur scolarité au lycée et qui ont souhaité que cette caractéristique figure dans leur dossier, 96 % d'entre eux ont reçu une proposition et 87,9 % d'entre eux l'ont acceptée.

Les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier disposent d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale : 93,2 %, soit +2,8 points d'écart.

Dans le détail, ce gain est particulièrement important pour les lycéens issus de la voie professionnelle avec un écart positif de 5 points par rapport aux autres lycéens de cette voie n'ayant pas participé à une Cordée ou n'ayant pas signalé cette caractéristique dans leur dossier. Ce gain est également notable pour les lycéens de la voie technologique avec 4 points. Il est de +1,5 point pour les lycéens de la voie générale.

→ Depuis la session 2023 la procédure Parcoursup s'attache à valoriser la participation à une Cordée de la réussite :

- Les formations ont toutes indiqué dans la définition de leurs critères si elles valorisaient ou non la participation des lycéens aux Cordées de la réussite lors de l'examen des dossiers des candidats : près de 40 % des formations sous statut étudiant prendront en compte cette année la participation à une Cordée de la réussite dans leur analyse des candidatures sur Parcoursup, soit presque 3 points de plus qu'en 2023.
- Dans le cadre de la politique de renforcement de la transparence, l'information est portée à la connaissance des candidats sur la fiche de présentation des formations, rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures ».

Cet effet se conjugue avec d'autres mesures favorisant l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes, notamment ceux ayant participé à une Cordée de la réussite : quotas de boursiers pour chaque formation, y compris les formations sélectives, quota de bacheliers professionnels dans les sections de technicien supérieur (STS), quotas de bacheliers technologiques dans les bachelors universitaires de technologie (BUT)...

Une fois intégré à l'enseignement supérieur l'accompagnement se poursuit : campus connectés, personnalisation des parcours, tutorat par des pairs...

Les étudiants tuteurs développent eux aussi des compétences que leur établissement peut valoriser dans leur parcours académique (bonus sur les notes, ECTS, complément au diplôme...). Ils pourront ensuite valoriser leur expérience lors de leur insertion professionnelle.

Un dispositif d'évaluation au niveau académique et national

Chaque Cordée de la réussite établit un bilan annuel qui est communiqué à l'académie dont elle relève ; le recueil de l'appréciation des élèves bénéficiaires et de leur famille est encouragé.

A l'échelle nationale, une étude sera conduite en 2024 par des chercheurs pour évaluer l'efficacité du dispositif, notamment en mesurant son impact sur la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves ayant participé à une Cordée de la réussite.

La qualité du **dialogue développé entre les équipes pédagogiques des établissements secondaires et celles des établissements d'enseignement supérieur** pourra également être évaluée (meilleure connaissance réciproque des programmes et des filières, logique de blocs de compétences, continuité des parcours...).

La semaine des Cordées de la réussite — 15 au 20 janvier 2024

Une mobilisation des acteurs dans les territoires

Les objectifs

- Une semaine pour valoriser les acteurs des Cordées de la réussite et leurs réalisations.
- Une semaine pour donner envie à d'autres établissements scolaires et de l'enseignement supérieur de rejoindre le dispositif.
- Des évènements pilotés ou promus par les académies et les préfetures.
- Un moteur de recherche et une carte pour identifier les Cordées de la réussite programmées dans les territoires pour l'année 2023-2024 : www.cordeesdelareussite.fr/Les-cordees-dans-les-academies
- Une page officielle «Les Cordées de la réussite» sur le réseau social LinkedIn pour identifier des évènements dans les territoires et les activités des Cordées : www.linkedin.com/company/les-cordees-de-la-reussite
- **Des contacts pour connaître les évènements organisés dans votre territoire** : [les coordonnées des référents académiques Cordées de la réussite](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LES
CORDÉES
DE LA
RÉUSSITE**

